



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 13 mars 2024 à 8h30 à la salle Lacroix de l'hôtel
de ville**

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Renonciation à l'avis de convocation**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et de la greffe**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Aucun
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Fonds de visibilité Innergex 2024 - correction
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12. Prochaine séance**
 - 12.1 Aucun
- 13. Autres sujets**
 - 13.1 Aucun
- 14. Tour de table du conseil**
 - 14.1 Aucun
- 15. Période de commentaires et de questions**
 - 15.1 Aucun
- 16. La levée de la séance**
 - 16.1 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 13 mars 2024 à 8h30, à la salle Lacroix de l'hôtel de ville.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

24-03-063 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2024 soit accepté.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que la tenue de cette séance extraordinaire se tient lors d'une réunion de travail du conseil et que tous les membres du conseil sont présents.

Le Conseil municipal renonce donc à l'avis de convocation, conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-064 FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2024 - CORRECTION

M. Esteban Figueroa se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Innergex encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au bénéfice des différents organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Innergex »;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel de projets 2024 du fonds Innergex 2024, une résolution a été adoptée le 11 mars 2024 pour approuver la liste de contributions recommandées par le comité de sélection (numéro 24-03-053);

CONSIDÉRANT QUE cette liste contenait une erreur que le conseil souhaite corriger;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-mer accepte les recommandations du comité d'évaluation pour le fonds de visibilité Innergex, pour la tombée du 16 février 2024 et confirme les contributions suivantes :

Cercle de Fermières - Congrès régional : 2 000 \$
CIRADD - Balade socioécologique : 2 500 \$
Festival BleuBleu - Spectacle lever du soleil: 5 878, 96 \$
Festival international journalisme - Soutien 2e édition du festival: 7 500 \$
Shanti Festival - Soutien première édition de l'événement: 8 000 \$
Jardin communautaire - Installation nouvelle clôture : 3 000\$
Rencontres internationales photographie - Projet 15e anniversaire : 2 500 \$

Pour un total 31 378.96 \$ remis aux organismes ci-haut mentionnés.

QUE cette résolution remplace la résolution 24-03-053 adoptée le lundi 11 mars 2024.

PROCHAINE SÉANCE

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 8 avril 2024, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

AUTRES SUJETS

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Il n'y a pas de tour de table qui est effectué.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Aucune personne présente dans la salle et en ligne ont assisté à la séance.

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

24-03-065

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8:35, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier